



Le bulletin de l'Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications de **Lorraine**

É D I T O

Édito 1

Dossier : 2 à 8

**Caractéristiques de la
demande d'emploi dans
les services à la personne**

Brèves 8

OREFQ

Centre d'Affaires Libération
4, rue de la Foucotte - 54000 Nancy
Tél : 03 83 98 37 37
Fax : 03 83 98 98 78
E-mail : contact@orefq.fr
Site : www.orefq.fr

Directeur de la publication :
Catherine FILPA

Permanents de l'OREFQ :
Catherine FILPA
Fabienne JIMENEZ
René KRATZ
Alexandre PARMENT

Imprimerie Saint-Jacques (54-Lunéville)
Dépôt légal : Décembre 2006 - ISSN 1240-1951

Dans le cadre de son programme de travail de l'année 2006, l'OREFQ s'est intéressé au secteur des services à domicile. En partenariat avec plusieurs organismes lorrains, il a réalisé une série de travaux qui portent aussi bien sur les activités économiques du secteur, la main d'oeuvre employée que sur les formations visant l'accès aux professions afférentes. Le présent bulletin constitue la première livraison des résultats obtenus.

Il est centré sur la population des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE et à la recherche d'un emploi dans l'aide à la personne. Grâce à l'appui de la DRANPE Lorraine, une enquête téléphonique auprès d'un échantillon de demandeurs d'emploi a été menée en décembre 2005.

Le département en charge de l'observation des professions sociales et médico-sociales de l'IRTS de Lorraine a participé à l'exploitation des données collectées. Les résultats obtenus permettent d'affirmer que le dispositif de VAE serait particulièrement indiqué pour cette population de demandeurs d'emploi intéressés par les services à domicile, non seulement car il permettrait de valider les compétences d'ores et déjà acquises mais encore parce qu'il permettrait de repérer les segments pour lesquels des formations complémentaires, mieux adaptées aux besoins des professions, seraient à mettre en place.

dossier

Caractéristique de la demande d'emploi dans les services à la personne

Dans un contexte de chômage de masse que les politiques d'emploi peinent à éradiquer, élus politiques et cadres de l'administration appréhendent les activités de services à la personne, en particulier à domicile, comme pouvant générer un nouvel essor du salariat et être un moyen de créer de la richesse économique et du lien social. Certains travaux de prospective tentent de chiffrer les gisements d'emplois espérés et dans pratiquement toutes les régions de la métropole, une analyse collective des conditions d'émergence de ces services à la personne a été entreprise afin de repérer les facteurs inducteurs de la demande¹ et les facteurs de production de l'offre de services, et de réfléchir aux points d'ancrage que pourraient avoir les politiques publiques dans ce domaine. Mais la réalité couverte par ce vaste domaine d'activités des services à la personne reste insuffisamment connue en raison du manque d'exhaustivité des informations quantitatives disponibles, et de la difficulté à rendre compte des reconfigurations les plus récentes des emplois du champ sanitaire et social avec les nomenclatures actuelles.

Afin de contribuer à l'élaboration des politiques publiques d'emploi et de formation en région lorraine, l'OREFQ a réalisé une série de travaux sur les services d'aide à domicile en partenariat avec différentes institutions publiques. Le présent bulletin constitue la première livraison. Il s'intéresse aux travailleurs inscrits à l'ANPE et à la recherche d'un emploi d'Employé de ménage à domicile (ROME 11 111), d'Intervenant à domicile (ROME 11 112) et d'Intervenant

auprès d'enfants (ROME 11 113)², emplois métiers presque toujours exercés au domicile des usagers finaux³, qui peuvent être des enfants, des adultes, des personnes âgées, des familles entières.

Deux motifs essentiels expliquent notre intérêt pour ces travailleurs au chômage. Primo, le fait que la qualification de la main d'œuvre soit apparue au cours de travaux préalables menés en 2005 par un groupe de travail du CES comme une condition indispensable au développement des services à la personne. En effet, à l'instar de ce que l'on connaît dans d'autres secteurs de l'économie, l'enjeu de la professionnalisation des activités productives et par conséquent de la qualification des salariés semble aujourd'hui bien réel pour des structures soucieuses de préserver leurs avantages concurrentiels. Secundo, le fait que la demande d'emploi soit particulièrement élevée pour ces professions. En soi, l'effectif inscrit dans ces ROME justifierait déjà une exploration spécifique afin d'identifier les leviers à actionner pour insérer ou réinsérer sur le marché du travail ces travailleurs privés d'emploi. Mais ce sont surtout les inquiétudes exprimées par des représentants des structures de services à domicile à propos d'une main d'œuvre au chômage qu'ils s'attendent à voir affluer en masse dans leur direction qui nous ont poussés à aller voir de plus près les caractéristiques socioprofessionnelles des intéressés, en se posant notamment la question de la robustesse du code ROME en lien avec l'emploi recherché.

¹ Parmi les facteurs inducteurs de la demande, on peut citer :

- Le vieillissement de la population résultant de l'augmentation de l'espérance de vie. En Lorraine, pour les hommes, elle était de 70,4 ans en 1985/1987 ; elle passe à 74,0 ans en 2000/2002. Pour les femmes, aux mêmes dates, elle était de 78,8 ans et elle passe à 81,7 ans. (Source : INSEE, Projections de population OMPHALE, scénario central de maintien des migrations constatées entre 1990 et 1999. Publiées dans « l'annuaire statistique 2004 de la Grande Région »).

- L'augmentation de l'activité professionnelle des femmes. Les femmes exerçant de plus en plus souvent une activité professionnelle, une partie des tâches domestiques qu'elles assumaient dans les générations précédentes, tend à s'externaliser pour générer des activités marchandes.

- L'isolement de plus en plus important des individus dans toutes les couches sociales. 60% des ménages lorrains recensés en 1999 ne sont composés que d'une ou deux personnes (il s'agit surtout de femmes de plus de 60 ans), soit une augmentation de 20% par rapport à 1990. (Source : INSEE, « Images de la Lorraine à travers le recensement de la population », in « Economie Lorraine - Dossiers », juin 2002)

Autant de processus susceptibles de générer des besoins d'assistance accrue à plus ou moins court terme. Mais le chiffrage à proprement parler du gisement d'emplois reste un exercice périlleux car il n'y a pas de relation mécanique qui permette de passer du besoin à la demande. Les volumes potentiels d'emplois dédiés aux services à la personne, notamment au domicile, sont directement liés à la capacité à solvabiliser la demande potentielle.

² Le ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) est la nomenclature utilisée par l'ANPE pour enregistrer l'offre et la demande d'emploi. Lorsqu'un travailleur s'inscrit à l'Agence, il précise les emplois qu'il souhaiterait trouver (il peut décliner jusqu'à trois emplois par ordre de priorité). Lorsqu'un employeur dépose une offre d'emploi à l'Agence, cette offre est également enregistrée à l'aide du ROME. Les Conseillers recherchent ensuite dans leurs fichiers les travailleurs intéressés par ce type d'emploi grâce à des requêtes informatisées. Dans le corps du texte, on parlera de ROME non pour désigner la nomenclature elle-même mais pour renvoyer à un emploi métier spécifique de cette nomenclature, chacun étant repéré à l'aide d'un code à 5 chiffres et un libellé.

³ Pour certains d'entre eux, les Intervenant auprès d'enfants par exemple, l'exercice en établissement ou bien au propre domicile du travailleur n'est cependant pas à exclure.

N'oublions pas que l'un des objectifs visés par l'Etat et la Région à travers le développement de ces services est une résorption du chômage des travailleurs dits de premier niveau de qualification.

En décembre 2005 en Lorraine, plus de 11 000 personnes étaient à la recherche d'un emploi d'Employé de ménage, d'Intervenant à domicile ou d'Intervenant auprès d'enfants

L'OREFQ a donc entrepris une enquête téléphonique auprès d'un échantillon de travailleurs inscrits à l'ANPE dans les professions mentionnées. Au début du mois de décembre 2005, date à laquelle l'échantillon des personnes enquêtées a été tiré, les fichiers de l'ANPE lorraine enregistraient 2 057 personnes, 4 049 personnes et 4 922 personnes, pour l'essentiel des femmes (99% de femmes), respectivement

à la recherche d'un poste d'Employé de ménage à domicile, d'Intervenant à domicile et d'Intervenant auprès d'enfants. Dans le ROME, ces trois professions sont regroupées dans le « Personnel des services aux personnes », dans la catégorie de « l'aide individualisée » (code 111).

L'interrogation a eu lieu en fin d'année 2005 par l'intermédiaire d'un centre d'appel lorrain et durant une période d'un mois. Les données collectées ont ensuite fait l'objet d'une analyse avec l'appui du département Observation des professions sociales et médico-sociales de l'IRTS (Institut Régional du Travail Social) de Lorraine.

Avec plus de 1 500 questionnaires renseignés, le taux de réponse global de la population échantillonnée dépasse les 60%⁴, au-dessus de la moyenne habituellement atteinte dans les enquêtes téléphoniques (50% environ des personnes appelées). Le nombre de questionnaires exploitables redescend cependant à 1 200 pour certains traitements qui nécessitent le croisement de plusieurs variables (cf. tableau n°1).

Tableau n°1. La population enquêtée

Code et libellé des ROME		DEFM Décembre 2005	Effectif échantillon (1)	Effectif répondant (2)	Réponses exploitables (3)	Taux de réponse brut (2)/(1)	Taux de réponses exploitables (3)/(1)
11111	Employé de ménage à domicile	2 057	765	412	327	53,9	42,7
11112	Intervenant à domicile	4 049	878	521	412	59,3	46,9
11113	Intervenant auprès d'enfants	4 922	902	604	466	67,0	51,7
Ensemble des personnels de l'aide individualisée		11 028	2 545	1 537	1 205	60,4	47,3

Tableau n°2. Répartition de la population enquêtée par zone d'emploi (%)

Zones d'emploi lorraines	Employé de ménage à domicile 11111		Intervenant à domicile 11112		Intervenant auprès d'enfants 11113		Total ROME étudiés	
	DEFM	Enquête	DEFM	Enquête	DEFM	Enquête	DEFM	Enquête
Briey	2	1	5	5	3	2	4	3
Longwy	2	4	3	2	2	2	3	3
Lunéville	4	5	5	6	5	6	5	6
Nancy	16	15	17	13	18	14	17	14
Toul	2	3	3	4	3	4	3	4
Meurthe-et-Moselle	26	28	32	31	32	29	31	30
Bar-le-Duc	6	6	4	5	3	3	4	4
Commercy	2	2	3	3	2	4	3	3
Meuse du Nord	4	3	4	4	5	5	4	4
Meuse	13	11	11	13	10	12	11	12
Bassin houiller	13	13	12	11	8	8	10	10
Metz	9	7	9	8	11	11	10	9
Sarrebourg	7	5	4	4	4	3	4	4
Sarreguemines	3	4	2	2	2	2	2	2
Thionville	10	8	11	11	12	11	11	10
Moselle	41	37	38	36	36	35	38	36
Epinal	7	7	7	9	9	10	8	9
Remiremont-Gérardmer	4	5	4	5	4	5	4	5
Saint-Dié	6	6	5	5	5	5	5	5
Vosges de l'Ouest	3	4	3	2	4	4	3	3
Vosges	20	22	19	20	22	24	20	22
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

⁴ Le bon déroulement de l'enquête a aussi été constaté lors de l'administration du questionnaire. Nombre de demandeurs d'emploi ont profité du contact téléphonique avec les téléopérateurs pour faire remonter leurs préoccupations et insister pour qu'on les aide à trouver rapidement un emploi correspondant à leurs souhaits.

Sur le plan géographique (cf. tableau 2), la répartition des demandeurs d'emploi inscrits dans les catégories de l'aide individualisée au sein de la population mère suit la répartition de l'ensemble des autres demandeurs d'emploi lorrains, avec des effectifs légèrement minorés pour les zones d'emploi mosellanes du Bassin houiller, de Metz et de Thionville. Mais les écarts sont suffisamment faibles pour que l'on puisse considérer qu'il n'y a pas de spécificité urbaine ou rurale très marquée.

La population des répondants reflète relativement bien la répartition des inscrits de la population mère, avec toutefois une sous représentation de 3 points pour la zone d'emploi de Nancy.

Réelle focalisation de la recherche d'emploi dans les emplois métiers de l'aide individualisée

Les premières questions posées au moment de l'enquête téléphonique concernaient le type d'emploi(s) recherché(s) par l'enquêté. Les travailleurs pouvant orienter leur recherche d'emploi dans plusieurs directions, pas nécessairement liées les uns aux autres, le mode d'interrogation leur offrait la possibilité d'exprimer les alternatives (ou « solutions de remplacement », « de repli », « d'attente... ») en cas d'obstacle majeur quant à l'accès à l'emploi recherché en priorité.

En fait, les trois quarts des répondants ne ciblent leur recherche que sur un seul métier. Le quart restant envisage éventuellement un second métier mais dès la troisième sollicitation, le taux de réponse négative est de 96%. Ces résultats expliquent que les analyses qualitatives se sont concentrées sur les déclarations relatives à l'emploi recherché en priorité.

Encadré n° 1 - Classification des emplois utilisée lors de l'enquête téléphonique pour traiter les réponses aux questions portant sur les emplois métiers recherchés et l'expérience professionnelle antérieure	
Groupes d'emplois créés	Exemples de libellés utilisés par les répondants
Emploi du secteur sanitaire et social ; Aide à la personne (accessibles habituellement à des personnes dotées d'un niveau V de qualification)	Assistante maternelle, Aide aux personnes âgées, Accompagnement des personnes handicapées, Auxiliaire de vie, etc....
Emploi du secteur sanitaire et social ; Autres métiers (accessibles habituellement à des niveaux de qualification supérieurs)	Conseiller à la tutelle, animateur social, animateur de centre de loisir, Educateur sportif, etc...
Emploi à proximité du sanitaire et social (profils plus généralistes ou métiers relativement nouveaux)	Conseiller professionnel, Informateur social, Médiateur, etc...
Emplois hors sanitaire et social (quel que soit le niveau de qualification)	Tous les métiers de l'industrie, du bâtiment, de l'informatique, etc,
Emplois inclassables ailleurs	Ce groupe permet de classer les libellés laconiques du type : « tout domaine », « divers », etc...

Pour ces questions comme pour une bonne partie du questionnaire, c'est la réponse littérale des enquêtés qui a été saisie par les téléopérateurs. Ce choix, qui visait à faciliter l'expression des demandeurs d'emploi, a contraint à effectuer un traitement a posteriori des données collectées⁵. En tenant compte des divers emplois caractérisant le travail social d'une part, et d'une segmentation entre les niveaux de formation d'autre part (niveaux V *versus* autres niveaux), nous avons créé cinq groupes d'emplois qui permettent l'affectation de l'ensemble des réponses sur la recherche prioritaire et surtout sur l'expérience professionnelle antérieure (cf. encadré n°1). A peine 13% des personnes répondantes signalent rechercher un emploi différent de celui qui est mentionné dans les fichiers de l'ANPE (cf. tableau n° 3). Il y a donc une très forte concordance entre la donnée administrative et la donnée déclarative pour ces ROME⁶. Les échanges avec les intéressés font apparaître leur consentement à cette affectation dans les emplois métiers de l'aide individualisée⁷. On peut exclure l'hypothèse d'un « forçage » de l'inscription par les Conseillers de l'Agence dans ces ROME. Rappelons que c'est au cours d'un entretien que les Conseillers de l'Agence identifient le profil du demandeur d'emploi et analysent sa demande pour convenir d'une réponse appropriée. Puis ils saisissent informatiquement les informations professionnelles indispensables à la mise en relation avec des employeurs, dont les emplois métiers correspondant aux informations données et traitées avec le demandeur d'emploi.

Tableau n°3. Emploi recherché en priorité par les répondants à l'enquête téléphonique

Les travailleurs recherchent en priorité un emploi	(%)
Caractéristique du secteur sanitaire et social ; volet Aide à la personne	85,1
Caractéristique du secteur sanitaire et social ; volet Autres métiers	0,6
Proche des emplois du sanitaire et du social	1,0
Eloigné des emplois du sanitaire et social	10,3
Inclassable ailleurs	3,0
Ensemble	100,0

5 L'exercice est relativement complexe car il faut retranscrire des libellés d'emploi ou des noms d'organismes à partir de saisies plus ou moins précises en fonction des réponses des enquêtés et des connaissances qu'ont les téléopérateurs des emplois et des formations ainsi que de l'environnement productif régional.

6 La discordance éventuelle entre la donnée administrative et la donnée déclarative pourrait venir d'un mauvais enregistrement de la demande initiale dans le système d'information de l'ANPE, mais aussi de nombreux autres facteurs. Les demandeurs d'emploi peuvent en effet modifier leur stratégie de recherche d'emploi à mesure que l'ancienneté au chômage s'accroît, que des opportunités locales apparaissent, qu'ils évoluent dans l'élaboration de leur projet professionnel, etc... Ce résultat d'une très forte cohérence entre les deux sources ne va donc pas de soi.

7 Cette notion de consentement supposerait un choix, une liberté de se déplacer sur le marché du travail que nombre de travailleurs, surtout de faible niveau de qualification, n'ont plus forcément aujourd'hui compte tenu des caractéristiques de l'appareil productif et des modes dominants de gestion de la main d'oeuvre.

Des professionnels de l'aide individualisée plutôt âgés, expérimentés, stables mais peu mobiles

Les Employés de ménage à domicile inscrits à l'ANPE constituent la population la plus âgée de ce groupe de professionnels (plus de la moitié dépassent les 45 ans) tandis que les Intervenants auprès d'enfants présentent une distribution plus harmonieuse, avec un peu moins d'un tiers des demandeurs d'emploi âgés de moins de 35 ans (cf. graphique n°1).

Les demandeurs d'emploi intéressés par les services d'aide individualisée sont des personnes expérimentées, qui ont exercé dans le passé une activité en lien avec la recherche actuelle. Si l'on se fie aux appréciations portées par les Conseillers des Agences Locales pour l'Emploi sur le niveau de compétences techniques des chômeurs inscrits, 83% des demandeurs ayant répondu à notre enquête étaient classés parmi les travailleurs dotés des compétences techniques requises par l'emploi recherché (cf. tableau n°4).

Graphique n°1. Répartition des répondants selon les classes d'âges (%)

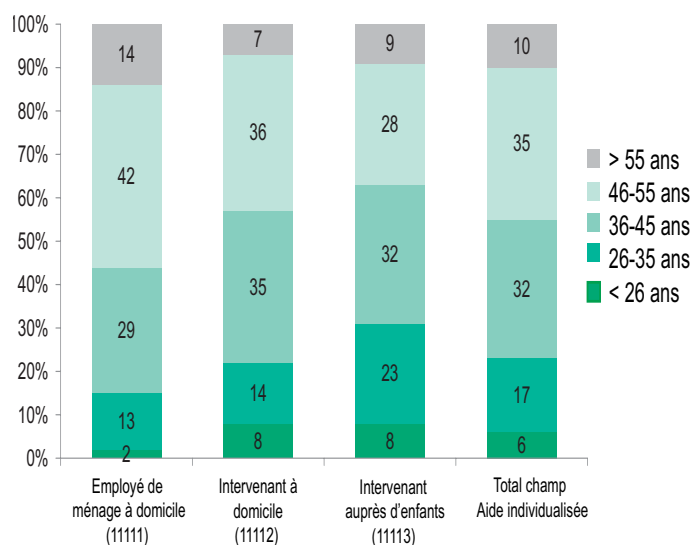


Tableau n°4. Codification des compétences nécessaires à l'exercice de l'emploi métier recherché détenues par les demandeurs d'emploi ayant répondu à l'enquête (appréciation portée par les Conseillers ANPE ; source : fichier ANPE)

(%)	Employé de ménage à domicile 11111	Intervenant à domicile 11112	Intervenant auprès d'enfants 11113	Ensemble des personnels de l'aide individualisée
Le demandeur d'emploi est intéressé par le métier et son projet professionnel est validé mais il doit acquérir les compétences nécessaires pour l'exercer	1,1	7,5	9,5	6,6
Sur la base des déclarations du demandeur d'emploi, les compétences techniques de base semblent acquises	11,2	10,3	9,6	10,3
Un entretien approfondi permet de considérer que le demandeur d'emploi avec son expérience ou sa formation possède les compétences techniques de base	80,0	75,7	71,9	75,4
Une action d'évaluation conduite par l'ANPE ou un autre organisme confirme la maîtrise des compétences techniques de base nécessaires à l'emploi métier demandé	7,7	6,5	9,0	7,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Les résultats de l'enquête téléphonique confirment cette appréciation des Conseillers à l'emploi. En effet, les expériences professionnelles antérieures se sont majoritairement déroulées dans les services à la personne, à des postes accessibles à des personnes de niveau V de qualification (cf. tableau n°5).

Pour 42% des intéressés, cette expérience antérieure est supérieure à 3 ans ; pour 20%, elle est comprise entre 1 et 3 ans (cf. tableau n°6). Les nouvelles arrivées dans les professions de l'aide individualisée (ici les personnes ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'emploi métier recherché) représentent moins d'un cinquième des effectifs, avec une différence toutefois entre les travailleurs à domicile et les intervenants auprès d'enfants.

Tableau n°5. Expérience antérieure et relation avec l'emploi métier recherché en priorité

L'expérience antérieure des travailleurs concerne un emploi	(%)
Caractéristique du secteur sanitaire et social ; volet Aide à la personne	70,7
Caractéristique du secteur sanitaire et social ; volet Autres métiers	0,4
Proche des emplois du sanitaire et du social	0,9
Eloigné des emplois du sanitaire et du social	8,8
Inclassable ailleurs	0,5
Non réponse	18,7
Ensemble	100,0

Tableau n°6. Durée de l'expérience antérieure dans l'emploi recherché en priorité

	%
< 1 mois	3,2
1 à 3 mois	4,9
3 à 6 mois	4,4
6 à 12 mois	5,5
1 à 3 ans	19,9
3 à 5 ans	12
5 à 10 ans	12,9
> 10 ans	17,4
Non réponse	19,8
Total	100,0

D'autres résultats de l'enquête téléphonique montrent que les activités professionnelles antérieures ont surtout été réalisées au domicile du salarié ou de l'utilisateur final, avec, dans ce cas, une gestion des activités assurée en large partie par des organismes gestionnaires du secteur. En outre, de nombreux emplois antérieurs classés parmi les emplois « hors sanitaire et social » sont en fait des emplois d'agents de ménage exercés dans des entreprises de nettoyage. Enfin, notons que 4 travailleurs à la recherche d'un emploi dans l'aide individualisée sur 10 n'avaient jamais connu le chômage avant la présente inscription et 1 travailleur sur 4 y avait été exposé une fois seulement. Pour 1/8 de la population étudiée en revanche, les périodes de chômage ont été répétées. Le chômage de ces travailleurs n'est peut-être pas frictionnel, mais il est loin d'être endémique. Même si certains des travailleurs de l'aide individualisée ont multiplié les emplois et les expériences, nombre d'entre eux n'ont eu qu'un ou deux employeurs antérieurs comme le rappelle le tableau n°7. Nous avons donc affaire à une main d'œuvre stable⁸.

Tableau n°7. Nombre d'employeurs

(%)	Employé de ménage à domicile (11111)	Intervenant à domicile (11112)	Intervenant auprès d'enfants (11113)	Total
1 employeur	37,1	40,9	38,0	38,8
2 employeurs	18,7	19,5	19,8	19,4
3 employeurs	10,5	9,3	13,2	11,1
4 employeurs	3,5	5,6	4,9	4,7
5 employeurs	3,0	3,5	5,0	4,0
6 employeurs et plus	1,2	1,1	1,3	1,2
Non réponse	25,9	20,1	17,7	20,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Le bassin d'emploi, voire la commune, constitue vraisemblablement le territoire privilégié de la recherche d'emploi, au moins pour la fraction des personnes qui n'ont pas le permis de conduire, plus de 30% des répondants (cf. tableau n°8). Ce sont surtout les Employés de ménage à domicile qui sont désavantagés sur ce plan. Pour eux, dans la mesure où les « grands » déplacements sont dépendants des transports en commun du territoire de

résidence, certaines mobilités professionnelles sont rendues difficiles. La mobilité interprofessionnelle peut également en être freinée ; la transition par exemple d'un emploi de femme de ménage ou de gouvernante exercé chez un particulier (emploi de départ ; ROME 11 111) vers un emploi d'auxiliaire de vie ou d'aide ménagère exercé auprès de personnes âgées ou handicapées (emploi d'arrivée ; ROME 11 112), outre qu'elle exige un transfert de compétences techniques et l'acquisition des compétences spécifiques à l'emploi métier d'arrivée, s'avère peu envisageable si l'autonomie de déplacement n'est pas assurée. On verra avec les réponses aux questions sur la formation professionnelle que la distance à parcourir est un élément central de la décision de ces travailleurs.

Tableau n°8. Permis de conduire

	Employé de ménage à domicile (11111)	Intervenant à domicile (11112)	Intervenant auprès d'enfants (11113)	Total
non	48,1	23,8	23,6	30,3
oui	50,5	74,0	75,4	68,2
Non réponse	1,4	2,2	1,0	1,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Besoin de consolider les acquis de l'expérience en raison de niveaux d'éducation disparates selon les emplois métiers recherchés

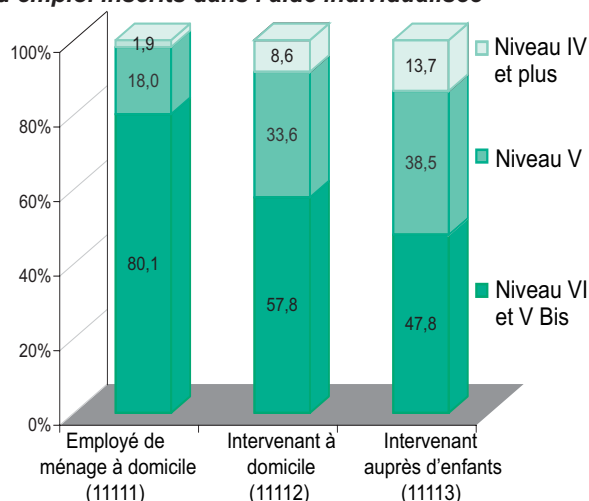
Les travaux réalisés par l'OREFQ lors du dernier recensement de la population avaient mis en évidence la faiblesse des niveaux de qualification scolaire des travailleurs de l'aide à domicile, situés en deçà de la moyenne atteinte dans d'autres familles professionnelles d'ouvriers ou d'employés. Une élévation de niveaux scolaires par rapport aux données de 1990 pouvait cependant être constatée chez les travailleurs les plus jeunes.

Les résultats de l'enquête téléphonique font apparaître une grande disparité des acquis scolaires des demandeurs d'emploi de l'aide individualisée en fonction de l'emploi métier recherché. Chez les Employés de ménage à domicile, les plus âgés de la population étudiée, les personnes sans diplôme sont encore nombreuses (plus de 80%). En revanche, la part des titulaires d'un titre ou diplôme de niveau V passe à plus de 33 % chez les Intervenants à domicile et à plus de 38% chez les Intervenants auprès d'enfants. En outre, pour ces deux derniers emplois métiers, la part des titulaires d'un titre ou diplôme de niveau Baccalauréat (y compris les Bac Pro)⁹ passe respectivement à plus de 8% et 13% (cf. graphique n°2).

⁸ La réponse des enquêtés concerne ici l'ensemble de la vie professionnelle et non les seuls emplois conformes à l'emploi métier recherché en priorité.

⁹ A noter que des titulaires de BTS, de DEUG et même une Licence ont été trouvés parmi les inscrits dans ces ROME. Mais il s'agit d'effectifs restreints.

Graphique n°2. Niveaux de diplômes des demandeurs d'emploi inscrits dans l'aide individualisée



Les diplômes généraux de niveaux V sont donc relativement nombreux. Ce sont davantage les certifications professionnelles directement liées à l'exercice des métiers recherchés qui font défaut. Par exemple, chez les Intervenants à domicile, 8% des titulaires de CAP et 38% des titulaires de BEP détiennent une certification en rapport avec l'intervention à domicile (les certifications mentionnent l'aide à domicile, les carrières sanitaires et sociales, l'expression « assistante de vie », etc.¹⁰).

Chez les Intervenants auprès d'enfants, 20% des titulaires de CAP détiennent le CAP Petite enfance et 27% des titulaires de BEP détiennent un titre ou diplôme qui mentionne les carrières sanitaires et sociales ou les services à la personne.

Les employeurs confrontés à l'augmentation des exigences liées à l'intervention auprès d'usagers dits fragiles (personnes âgées, handicapées, enfants) peuvent-ils espérer trouver dans cette main d'œuvre au chômage les compétences qu'ils recherchent ? En partie seulement, puisqu'on voit que pour la plupart de ces travailleurs, des formations complémentaires d'adaptation aux fonctions spécifiques de l'aide à domicile sont à envisager.

Une majorité de demandeurs d'emploi intéressés par une éventuelle formation complémentaire mais à certaines conditions

Nous avons interrogé les personnes enquêtées sur leur intérêt potentiel à suivre des formations liées à l'emploi métier recherché. Cette question est d'autant plus importante que les trois quarts des répondants déclarent n'avoir participé à aucune formation professionnelle même d'une seule journée depuis cinq ans. Pour les personnes sans diplôme, le taux de participation à des formations dans la période des 5 dernières années s'élève respectivement à 12,2%, 24,4% et 20,6% pour les Employés de ménage à domicile, Intervenants à domicile et Intervenants auprès d'enfants (cf. tableau n°9).

¹⁰ Les formulations des répondants s'écartent très souvent des libellés officiels de diplômes, de sorte que nous avons dû procéder à un retraitement des réponses avant de calculer les proportions de diplômes liées aux emplois métiers recherchés.

Tableau n° 9. Formations suivies par les travailleurs sans diplôme à la recherche d'un emploi métier de l'aide individualisée

Réponse à la question : « Avez-vous suivi une formation professionnelle durant les cinq dernières années ? »	Employé de ménage à domicile (11111)	Intervenant à domicile (11112)	Intervenant auprès d'enfants (11113)
N'a pas suivi de formation	87,8	75,6	79,4
A suivi au moins 1 formation	12,2	24,4	20,6
Total des répondants de Niveau VI et VBis	100,0	100,0	100,0

La durée des formations suivies dans un passé récent est pour 57% des personnes concernées de plus de 3 mois (cf. tableau n° 10). Un zoom sur les formations de longue durée (d'au moins trois mois) montre qu'un processus de professionnalisation de cette main d'œuvre est engagé. Les formations suivies par les intéressés sont, à quelques rares exceptions près, directement liées aux emplois métiers visés ou touchent de près ou de loin au champ sanitaire et social comme en attestent les intitulés déclarés des formations suivies par les répondants (agent de service, aide soignante, assistante de vie, assistante maternelle, auxiliaire de vie sociale, services aux personnes, infirmière, etc.).

Tableau n° 10. Durée des formations professionnelles suivies durant les cinq dernières années (ensemble des demandeurs d'emploi concernés, soit 22,6% des répondants)

Durée formation	%
Quelques heures à 2 jours	4,2
1 semaine	5,3
2 semaines	5,3
2 semaines à 1 mois	5,3
1 à 3 mois	20,1
3 à 6 mois	20,4
6 à 12 mois	26,3
Plus d'1 an	10,3
Ne sait plus	2,8
Ensemble	100,0

A la question sur le suivi éventuel d'une formation professionnelle, un peu plus d'une personne sur 5 a répondu favorablement, sans formuler de restriction relative aux conditions dans lesquelles pourraient se dérouler ces formations.

4 personnes sur 10 soumettent leur éventuelle participation à une formation à un certain nombre de conditions. Par ordre d'importance, les trois conditions les plus fréquemment citées sont : des coûts financiers supportables, la proximité géographique du centre de formation et un lien réel entre la formation proposée et l'emploi visé.

Enfin, un peu moins d'un tiers des répondants a signalé qu'il refuserait de participer à une formation. Certains demandeurs

d'emploi suivaient déjà une formation au moment de l'enquête ou travaillaient en activité réduite ; une autre partie des répondants a invoqué un âge plutôt avancé et un état de santé incompatibles avec la participation à une formation. Une petite fraction (3,5% des réponses négatives) a estimé avoir une qualification suffisante pour intégrer l'emploi métier recherché.

Conclusion

En résumé, l'expérience professionnelle antérieure et un niveau de qualification scolaire minimal ne manquent pas chez les travailleurs inscrits à l'ANPE et à la recherche d'un emploi dans l'aide à la personne. Lorsqu'elles sont diplômées, ces personnes sont le plus souvent issues de l'enseignement général ou technique mais peu d'entre elles possèdent des titres, certifications ou diplômes du travail social à proprement parler. Des formations complémentaires permettant d'acquérir les savoir-faire propres à l'aide à la personne pourraient favoriser l'adaptation des intéressés aux postes de travail existants ou futurs dans les services à domicile.

Brèves

Ecoscopie de la Meuse

L'INSEE Lorraine nous livre ce mois-ci une analyse fine du territoire meusien, intitulée Écoscopie de la Meuse. Ce document de 60 pages, téléchargeable gratuitement sur le site de l'INSEE, passe en revue 24 thèmes clefs relatifs à la géographie, la démographie, les conditions de vie, la santé, l'enseignement, les différents aspects de l'activité économique et les enjeux infra territoriaux du département. Il est le fruit d'un partenariat entre les Chambres Consulaires de la Meuse et l'Insee Lorraine et a bénéficié du soutien du Conseil Général aux travaux de l'Observatoire Inter consulaire.

Les auteurs se livrent à un état des forces et faiblesses du territoire. Ce département rural est marqué par un dynamisme économique et démographique hétérogène à l'échelle de ses arrondissements. Il présente cependant un bon potentiel de développement, notamment avec les grands axes routiers (autoroute A4 et route nationale 4) et ferroviaires (TGV Est européen prévu pour 2007). Autres ressources propres du territoire : son réseau hydrographique, ses forêts et ses vallées préservées, des atouts sérieux pour le développement de l'agrotourisme et de l'écotourisme.

Pour en savoir plus

INSEE Lorraine
15 rue du Général Hulot - CO 54229
54042 Nancy Cedex

Il ressort de l'enquête que la motivation de ces travailleurs qui focalisent leur recherche dans l'aide individualisée, n'est pas le seul résultat d'une mobilité géographique et interprofessionnelle restreinte (même si cette faiblesse constitue de fait un obstacle à la continuité de l'activité professionnelle et aux réorientations professionnelles de certains demandeurs d'emploi).

Compte tenu de ces éléments d'information, la validation des acquis de l'expérience apparaît comme le dispositif à préconiser en priorité pour ces travailleurs, parce qu'il permettrait d'abord de repérer les déficits de qualifications susceptibles de freiner l'intégration directe dans les emplois de l'aide à domicile, puis de mettre sur pied des actions articulant emploi et formation avec les organismes de formation lorrains et les principaux employeurs, avec probablement une mixité des publics (travailleurs occupant un emploi et travailleurs au chômage). Mais une telle démarche nécessite également une reconnaissance de la qualification par les employeurs, notamment dans le système de rémunération des salariés.

Tableau de bord des déclarations de maladies professionnelles en Lorraine

Certaines maladies sont professionnelles, d'autres pas. Lorsqu'elles sont professionnelles, elles peuvent ou non faire l'objet d'une déclaration spécifique. Les informations traitées par la DRTEFP Lorraine portent sur les seules maladies professionnelles déclarées et recensées comme telles. Il ne s'agit en aucun cas de l'ensemble des maladies professionnelles contractées. Seules celles qui ont fait l'objet d'une procédure spécifique de déclaration comme maladie professionnelle par la victime, suite à un diagnostic médical, ont fait l'objet d'une exploitation.

Cette publication permet de rendre compte des tendances observées selon les caractéristiques socio-économiques des déclarants : secteur d'activité, sexe, âge.

En 2005, le nombre de déclarations s'est accru de 4,5% par rapport à l'année précédente. Les déclarations relevant des affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (TMS) demeurent majoritaires (68,5 %) et enregistrent une hausse de 4,5 % en un an et expliquent l'évolution générale constatée.

La grande majorité des déclarations se concentrent dans quelques secteurs d'activité, avec toujours une prédominance du secteur de la construction. Le secteur métallurgie/transformation des métaux demeure celui où la part des affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante est la plus importante.

Cette contribution à l'analyse de la santé au travail est publiée dans la série des Cahiers thématiques, collection «Cahiers lorrains de l'emploi», disponible auprès du Service des Études, Prospective, Évaluation et Statistiques (SEPES) de la DRTEFP et sur son site Internet <http://www.sdtefp-lorraine.travail.gouv.fr> rubrique publications / Cahiers lorrains thématiques.

Pour en savoir plus

DRTEFP Lorraine
10 rue Mazagran - BP 10676
54063 Nancy Cedex